

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2021

01 - APPEL NOMINAL

Etaient présents : M. MATRAY Jean-Luc, M. PERRIER René, M. VERMOREL Pascal, Mme LABROSSE Françoise, M. SIMOND Gérard, Mme MURARD Annie, M. DUBOUIS Gilles, M. MATHON Jean-Louis, Mme POLLOCE Sophie, Mme DECHELETTE Aurélie, M. MERCIER Gaylord, Mme GRIZARD Justine, Mme PIOT Patricia, M. COMBY Kévin

Absents excusés : Mme MONTANES Véronique, pouvoir donné à Gérard SIMOND.

02 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. PERRIER René

03 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Pour : 15

Contre :

Abstention :

04 - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR N° 17

Le point 7 – Approbation plan de formation mutualisé est retiré de l'ordre du jour, le document n'ayant pas été diffusé aux communes par le CDG42.

Pour :

Contre :

Abstention :

05 - DELIBERATION ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SERVICES COMMUNAUX / 1607H

M. le maire informe le conseil municipal de l'obligation pour les collectivités territoriales de se mettre en conformité avec le cadre des 1607h/an au 1er janvier 2022

La commune de Belmont de la Loire est d'ores et déjà en conformité mais a engagé une démarche de cadrage de l'organisation du temps de travail des différents services pour :

- plus de transparence entre services et
- pour formaliser les pratiques

Les points principaux :

- Temps de travail fixé à 36h hebdomadaires ou 1 607h annuelles sous forme d'annualisation,
- Déclinaison au sein des 4 services : administratif, voirie/bâtiments, espaces verts, périscolaire/entretien,
- Journée de solidarité instituée le lundi de Pentecôte,
- Heures supplémentaires récupérées en priorité ou indemnisées à défaut de repos compensateur.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'organisation du temps de travail des services communaux, (visé en amont par le Cti du 26/11/2021)

Pour : 15

Contre :

Abstention :

06 - MODALITES INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

M. le maire indique qu'au sein de la commune, les heures supplémentaires sont récupérées en priorité ou indemnisées à défaut de repos compensateur. 14h peuvent être déposées sur le compte épargne-temps en fin d'année.

La possibilité d'indemniser les heures supplémentaires doit s'adosser sur une délibération, inexistante à ce jour, qui en fixe les modalités : régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) qui concerne exclusivement les agents de catégorie C et B.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la mise en place du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) sur la commune (visé en amont par le Cti du 26/11/2021)

Pour : 15

Contre :

Abstention :

07 - REBOISEMENT LAFOND-BARLIERE / PLAN DE RELANCE VOLET FORESTIER : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Le maire présente le volet renouvellement forestier de son plan de relance: l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

Dans ce cadre, en vue du reboisement d'une parcelle de 3.2 Ha sur la section Lafond-Barlière, la commune peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'Etat pour les missions suivantes :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

>montant de la prestation : 1 500 € HT

>montant estimatif du programme de travaux, prestation ONF comprise : 24 370 € HT (nettoyage + reboisement composé de cèdres, pins laricio et maritimes)

>montant prévisionnel de la subvention dans le cadre du plan de relance : **14 314.56 €**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la demande d'aide de l'état pour le reboisement d'une parcelle de 3.2 HA sur la section Lafond-Barlière et de désigner l'ONF pour réaliser les missions ci-dessus.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

08 - DEMANDES SUBVENTIONS DEPARTEMENT

M. le maire présente les différents projets éligibles aux aides départementales et proposé au conseil municipal d'approuver les demandes de subventions au titre des différents dispositifs.

AAP Eau et milieux aquatiques 2022	Création nouvelle STEP	Prorogation de la demande de subvention dans le cadre de l'AAP 2021	
	Nouveaux captages en eau potable	Estimation phase administrative (hydrogéologue, enquête publique etc.): 15 000 € HT	50% maxi de la dépense subventionnable

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Enveloppe de solidarité 2022 (CD42)	Réfection Sanitaires publics	24 657.40 € HT (équipement) + 2 732.93 € HT (maçonnerie)	29 588.88 € TTC + 3 279.52 € TTC	7 000 € maxi
	Aménagement rond-point route des Echarmeaux	28 795.41 € HT	34 554.49 € TTC	

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Enveloppe de voirie 2022 (CD42)	Réfection de portions de voies communales	74 808.65 € HT + option PATA 7 500 € HT	89 770.38 € TTC + 9 000 € TTC	Entre 30 et 40% du montant HT (Montant accordé 2021 pour rappel : 31 904€ pour 88 683.00 € HT de dépense soit 36%)
---------------------------------	---	---	----------------------------------	---

Pour : 15

Contre :

Abstention :

Amendes de police 2022 (Aide Etat/ instruction CD42)	Création d'un cheminement piétons sécurisé Route de Doris (suite aménagement Amende de police 2021)	17 332.00 € HT	20 798.40 € TTC	Selon les années : entre 30 et 50 % du montant HT (Montant accordé 2021 pour rappel : 5 149 € pour 11 975 € HT de dépense soit 43%)
---	---	----------------	-----------------	---

Pour : 15

Contre :

Abstention :

09 - INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE 2021

M. le maire explique que l'indemnité qui peut être revalorisée selon les mêmes modalités que la revalorisation des indemnités allouées aux agents publics.

2021 : pas d'évolution du point d'indice des fonctionnaires > Maintien du plafond indemnitaire de 2020

> 479.86 € /an pour un gardien résidant dans la commune

(120,97 € / an pour un gardien résidant hors de la commune)

Pour rappel : le CM du 24 juillet 2020 avait approuvé l'indemnité à 479.86 € et accepté de prendre en charge les frais d'électricité pour l'église.

Proposition 2021 : 479.86 €/an + prise en charge des frais d'électricité

Pour :

Contre :

Abstention :

10 - DM N°2 BUDGET COMMUNAL

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Ouverture de crédits
D 6262 - Frais de télécommunication	350,00 €	
D 7398 – Reversements		350,00 €

La taxe de séjour était auparavant dissociée du paiement du séjour, aujourd'hui elle est incluse avec le règlement des nuitées, donc encaissée par la commune et reversée à Charlieu-Belmont communauté.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

11 - DM N°2 BUDGET ANNEXE EAU

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Ouverture de crédits
D 6248 - Divers	6 344.31 €	
D 6742 – subventions exceptionnelles d'équipement		6 344.31 €

Cette DM concerne les travaux du surpresseur des 4 Vents. Ce montant sera versé sous forme d'une subvention d'équipement au SIEL.

Pour : 15

Contre :

Abstention :

12 - RENOUVELLEMENT ADHESION AU SERVICE GEOLOIRE SIEL

M. le maire rappelle que la commune de Belmont adhère depuis 6 ans au service SIG Géoloire42. L'adhésion arrive à échéance fin 2021 et doit donc être renouvelée pour continuer à bénéficier du service.

Montant annuel des contributions : 240 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'offre de base de GéoLoire42 pour un montant de 240 € / an

Pour : 15

Contre :

Abstention :

13 - DIVERS DEVIS

Opération	Nature des travaux	Entreprise	Montant	Subventions
Salle des sports	Menuiseries extérieures (Remplacement de toutes les menuiseries de la salle des sports)	SR menuiseries	41 511.60 € TTC	Sur le programme ERA menuiseries + éclairage : - CD42 / Enveloppe solidarité 2021 : 6 299€ - SIEL / Résolution 2021 : 12 564 € - Région Bonus relance : 20 000 € -DSIL 2021 AAP NRJ : pas de montant à ce jour
		Millier	45 840.00 € TTC	
Espaces verts	Plants arbres (Reboisement parcelle montée du camping – divers feuillus, et achat d'une quinzaine d'arbres pour l'arboretum)	Pépinières Jardins d'Aiguilly	927.78 € TTC	

Pour : 15

Contre :

Abstention :

14 - POINTS DIVERS

Plan d'eau : les agents proposent de clôturer la parcelle en montant au camping et de construire un abri pour mettre des moutons ou chèvres. Ceci éviterait l'entretien qui s'avère difficile. Les élus vont réfléchir à cette proposition qui a été bien reçue.

M. le maire informe le conseil municipal d'une décision prise au titre de sa délégation de pouvoir relative à un avenant au marché LMTP pour les travaux AEP route des Echarmeaux pour un montant de 9 691 € HT sur un marché initial de 287 641,00 € HT.

M. le maire informe le conseil municipal de la démarche de Mme Hélène CHASSIGNOL qui prospecte actuellement auprès des personnes âgées en vue de démarrer un projet d'accueil en colocation.

2 personnes ont rencontré M. le Maire récemment pour une demande de locaux afin de démarrer une activité professionnelle. Actuellement l'ancien local des infirmières et le bâtiment ex-Belmont assurances sont disponibles. Pour information le tarif de la location des locaux commerciaux appartenant à la commune est actuellement aux alentours de 5€ le m².

M. le maire apportera des précisions ultérieurement quand ces projets seront concrétisés.

Le camion de déneigement est actuellement en panne pour un temps indéterminé. Si besoin la commune a la possibilité de louer le matériel du GAEC CHAUMONT (tracteur + lame) pour assurer le service. Le prix serait de 20€ HT/heure, véhicule conduit par un agent communal.

M. le maire fait un compte-rendu de la formation du SDIS (2/12) pour la mise en place d'un plan communal de secours. Etaient présents les maires de Belleruche, St Germain, Belmont ainsi que Pascal VERMOREL et René PERRIER. Cette réunion instructive va permettre de commencer la mise en place de ce plan qui sera prochainement obligatoire, l'objectif étant d'être prêt en cas de crise grave (accident, intempéries, etc.).